



2004/42/II B(d)
(420)419

La valeur maximum de COV autorisée pour ce produit par la législation européenne (catégorie du produit: IIB.d), dans sa version prête à l'emploi, est de 420 g/litre . La valeur de COV de ce produit est 419 g/litres.



Pour l'étiquetage selon la directive 1999/45/CE et les réglementations nationales, se reporter à la fiche de données de sécurité du produit. Les produits sont réservés aux utilisateurs professionnels.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.

R-M Peintures Automobiles
F-60676 Clermont de l'Oise
Cedex

Tel. (33) (0) 3 44 77 77 77

www.rmpaint.com

Juillet 2006